Diplôme d'établissement ex niveau IV Diplôme de l'ICH

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le candidat doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH
- soit d'une autre licence ou formation de niveau au moins équivalent (bac + 3) à dominante juridique et/ou immobilière, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 180 crédits européens (1200 à 1500 heures) ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM131 *Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre* et DRM138 *Introduction à la technologie des bâtiments*, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures antérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 3 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès mais n'ayant pas de bases suffisantes en droit pourront être tenues de suivre et valider les enseignements complémentaires DRM001 *Initiation aux études juridiques immobilières* et DRM002 *Droit de la propriété immobilière*

Modalités de validation

La délivrance du diplôme de l'ICH nécessite:

- la validation de l'ensemble des **unités d'enseignement (UE)** composant le master:
  - soit par succès à l'examen (épreuve de mise en situation professionnelle); la validation des UE nécessite en principe une note de 10/20, mais une compensation est opérée entre les UE d'un même bloc de compétences; les notes inférieure à 8/20 ne sont cependant pas compensables; pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2;
  - soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE);
- la validation d'une **unité d'activité (UA)** sur justification:
  - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins 12 mois (équivalent plein temps); les élèves formés dans le cadre d'un contrat d'alternance de deux ans sont réputés remplir cette condition;
  - soit d'une **activité non immobilière,** salariée ou indépendante, d'au moins 24 mois (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe…);
  - soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs **stages en entreprise** – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée totale d'au moins 5 mois (équivalent plein temps) ; pour chaque stage, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.
    Cette expérience professionnelle est restituée dans un rapport d'activité ou de stage.
- la validation d'un **mémoire de recherche** à dominante juridique.

Mis à jour le 11-09-2026

Code : DET1600A

60 crédits

Diplôme d'établissement ex niveau IV

Responsabilité nationale : EPN14 - Droit et immobilier / Gilles GODFRIN

Niveau CEC d'entrée requis : Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Formation continue

NSF : Finances, banque, assurances, immobilier (313)

Métiers (ROME) : Conseiller / Conseillère immobilier (C1504) , Chargé / Chargée d'opérations immobilières (C1503) , Chargé / Chargée d'études immobilières (C1503) , Chargé / Chargée de prospection et de développement foncier (C1503) , Chargé / Chargée d'affaires immobilières (C1503)

Contact national :

EPN 14 - ICH Master

2 rue Conté
75003 Paris

par_ich.master@lecnam.net

Compétences

Le programme du diplôme d'établissement du Cnam dit “diplôme de l'ICH”, créé en 1960, correspond depuis 2023 à celui de la 1re année du master Droit de l'immobilier de l'ICH. Le diplôme de l'ICH sanctionne l'acquisition de connaissances et compétences immobilières juridiques, économiques et technologiques approfondies mais néanmoins transversales, et donc utiles pour exercer la plupart des activités immobilières à un certain niveau de responsabilité et d’autonomie.

Enseignements

60 ECTS

Économie immobilière	DRM108 6 ECTS
Financement immobilier privé	DRM129 3 ECTS
Fiscalité immobilière générale	DRM140 3 ECTS
Sociétés immobilières	DRM142 3 ECTS
Statuts d'occupation des biens immobiliers	DRM143 3 ECTS
Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	DRM101 6 ECTS
Enjeux environnementaux et immobilier	DRM119 6 ECTS
Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	DRM144 3 ECTS
Construction durable	DRM145 3 ECTS
Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	DRM146 3 ECTS
Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre	DRM132 3 ECTS
Responsabilité et assurance des constructeurs	DRM115 6 ECTS
Expérience professionnelle	UADR0V 12 ECTS